



La Charte canadienne des droits et des libertés

Pour gouverner le Dominion du Canada en 1867, la loi, appelée L'Acte de L'Amérique du Nord Britannique 1867 a été adoptée. L'A.A.N.B. était notre première Constitution ce qui expliquait les règles pour gouverner notre pays. Selon cet Acte, les Canadiens ne pouvaient pas changer l'Acte sans la permission du gouvernement britannique. En 1982, M. Trudeau, Premier ministre du Canada, a donné aux Canadiens le droit de régler leur propre pays avec une nouvelle Constitution, appelée la Loi constitutionnelle de 1982. La Charte canadienne des droits et libertés est incluse dans ce document. La Charte décrit et assure nos droits.



Pierre Elliot Trudeau

La loi ne fait exception de personne et s'applique également à tous, notamment des discriminations fondées sur la race,...la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques. _____

Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada, ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement. _____

Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne. Tout inculpé a le droit d'être présumé innocent tant qu'il n'est pas déclaré coupable. _____

Chacun a les libertés fondamentales suivantes: _____

- a. liberté de conscience et de religion;
- b. liberté de pensée, de croyance, d'opinion;
- c. liberté de réunion pacifique;
- d. liberté d'association.



Tout citoyen a le droit: _____

- a. de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir;
- b. de se déplacer, d'établir leur résidence et de gagner leur vie dans toute province.

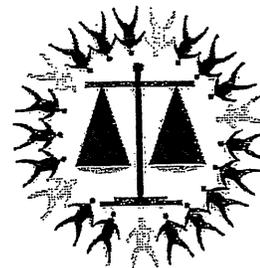
Tout citoyen canadien a le droit:

- a. de vote;
- b. d'être éligible aux élections législatives.

- Libertés fondamentales
- Droits démocratiques
- Liberté de circulation et d'établissement
- Garanties juridiques
- Droits à l'égalité
- Langues officielles du Canada



Que signifie la citoyenneté canadienne?



Les Notes

Les valeurs canadiennes comprennent la liberté, le respect des différences culturelles et un engagement envers la justice sociale. Nous sommes fiers de former une nation pacifique. Saviez-vous que les Canadiens agissent comme gardiens de la paix dans de nombreux pays du monde?

*Le Canada est un grand pays dont la population est peu nombreuse. Nous nous sommes donné un système de gouvernement fédéral unique, basé sur les compromis et la coexistence. Nous valorisons notre **démocratie**. Chaque citoyen est encouragé à faire sa part. Nos lois sont fondées sur nos **valeurs démocratiques** et ces valeurs comprennent :*

***L'égalité** – Nous respectons les droits individuels. Chacun a le droit de parler et d'exprimer des opinions contraires à celles des autres. Les gouvernements traitent tous les citoyens avec la même dignité et le même respect, deux autres valeurs canadiennes fondamentales.*

***Le respect des différences culturelles** – Nous essayons de comprendre et d'apprécier la culture, les coutumes et les traditions de tous les Canadiens et Canadiennes, qu'ils soient nés au Canada ou à l'étranger.*

***La liberté** – Les Canadiens et les Canadiennes jouissent de libertés fondamentales, telles que la liberté de pensée et d'expression, la liberté de religion et la liberté de réunion pacifique.*

***La paix** – Nous sommes fiers de notre société non violente et du rôle international que nous jouons comme gardiens de la paix.*

***L'ordre public** – Nous respectons le processus démocratique de prise de décisions et la « règle de droit » [primauté du droit]. Nous préconisons l'application régulière de la loi de sorte que les tribunaux et les forces de police traitent chacun avec équité et de manière raisonnable. Nous veillons à ce que nos gouvernements élus demeurent responsables envers les Canadiens.*

*Dans votre réflexion sur ces valeurs, demandez-vous quelles **responsabilités** vous prendrez quand vous deviendrez citoyen canadien.*

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Regard sur le Canada, Que signifie la citoyenneté canadienne?

<http://www.cic.gc.ca/francais/citoyen/regard/regard-02.html>